

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 6

4 janvier 2000

**SOMMAIRE**

AKF S.A., Luxembourg	page 273	Industrial Performance Holding S.A., Luxembg	253, 254
Alliance Automotive Luxembourg S.A., Luxembg	269	Intercondis, S.à r.l., Luxembourg	255
Alumex Holding S.A., Luxembourg	278	International Lab Group S.A., Luxembourg	256
Astéroïde Holding S.A., Luxembourg	281	International Finances Services S.A., Luxembourg	257
(J.P.) Barthelme, S.à r.l., Dudelange	258	Investdeutschland S.A., Strassen	249
Caraïbos Europe S.A.H., Luxembourg	283	Isma S.A.H., Strassen	255
Complete Holding S.A., Luxembourg	276	Italux Emballages, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	251
(La) Désirade S.A.H., Luxembourg	252, 253	Iturga S.A. and Co S.C.A., Strassen	258
Euro-Stella S.A., Luxembourg	242	Iturga S.A., Strassen	255
Eurotainment S.A., Luxembourg	242	Jarre S.A., Luxembourg	256
FCM Finance S.A.H., Strassen	242	Jota International S.A., Luxembourg	248, 249
FDM Investment Corporation Soparfi, Luxembourg	243	Jumbo Wash Center, S.à r.l., Luxembourg	258
Fen Finanz S.A., Luxembourg	243	Komas Building Company GmbH, Steinsel	258
Finance et Médiation S.A., Bertrange	242	Komas Investment Holding S.A., Strassen	259
Finanz und Beratungs A.G., Luxembourg	244	Laterne S.A. Holding, Luxembourg	257
Findel Invest S.A. Holding, Strassen	246	Lavalle S.A., Luxembourg	257
Fintexint S.A.H., Strassen	244	Leaderman S.A., Luxembourg	259
Finus S.A.H., Strassen	244	Luxindra Holding S.A., Luxembourg	261
Fiparic S.A., Luxembourg	245	LWK Plasma-Ceramic International S.A., Luxembourg	262
Flaginvest S.A.H., Luxembourg	243	Maison-ER, S.à r.l. & Cie S.C.A., Luxembourg	262
Fleet Invest Holding S.A.	245	Maison-ER, S.à r.l., Luxembourg	261
FPM Group S.A.	246	Marc Aalen Luxembourg S.A., Luxembourg	263
Ganesh S.A., Luxembourg	245, 246	Market Consulting S.A., Luxembourg	263
Gedrenksshop, S.à r.l., Differdange	247	Medinvest S.A.H., Strassen	259
Gepe Invest S.A., Strassen	247	Mercure Participations S.A., Luxembourg	260, 261
Gerlivita Participations S.A., Luxembourg	247	Minorco Finance (Ireland) S.A., Luxembourg	264
Globinter Participations S.A., Luxembourg	247	Modin Investments Holding S.A., Luxembourg	264
Goeres Horlogerie, S.à r.l., Luxembourg	247	Monceau Europe, Sicav, Luxembourg	265
Goeres, S.à r.l., Luxembourg	245	Mondi International Finance S.A., Luxembourg	262
G.P.P. International S.A., Luxembourg	248	MTT Services International S.A., Luxembourg	266
Groes S.A.H., Strassen	249	Music International Finance S.A., Strassen	262
Hansa, S.à r.l., Steinsel	249	Naeva S.A., Luxembourg	265
Helmach S.A., Luxembourg	249	Navigator International Fund, Sicav, Luxembourg	266
Hewi A.G., Luxembourg	250	Niederval Holding S.A., Luxembourg	266
Horse-Stud S.A.H., Strassen	250	Norman in Progress S.A., Luxembourg	264
Horus S.A.H., Bridel	250	Nosta S.A.H., Strassen	258
Humanoids Group S.A., Luxembourg	246	Olminvest S.A., Luxembourg	267
Hundeberg S.A., Luxembourg	251	Omnia Finholding S.A., Luxembourg	268
I.C.S. S.A., Livange	251	Omnibuild S.A., Luxembourg	266
I.H.E., International Holding Enterprises S.A., Luxembourg	252	Orelux S.A., Luxembourg	267
Ilana S.A., Luxembourg	247, 248	Orphée S.A., Strassen	268
Ilix International S.A., Luxembourg	252	Palos Rent a Car, S.à r.l., Strassen	268
Immobilière de Frisange, S.à r.l., Strassen	250	Parico S.A., Luxembourg	268
Immobilière de Roodt-Syre, S.à r.l., Strassen	253	Pompes Funèbres Brandenburger, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	288
Immobilière Terzi, S.à r.l., Strassen	254		

**EURO-STELLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 45.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature.

(54282/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**EURO-STELLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 45.342.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 1999*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de convertir en Euro 2.974.722,30 le capital social actuel de la société de BEF 120.000.000,- avec effet au 1er janvier 1999;
- d'augmenter le capital à concurrence de Euro 277,70 par incorporation de bénéfices reportés afin de fixer le nouveau montant du capital social à Euro 2.975.000,-;
- de supprimer la mention de la valeur nominales des actions.

Pour EURO-STELLA S.A.

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54283/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**EUROTAIEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.353.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROTAIEMENT S.A.

J. Reuter

(54284/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FCM FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 29.244.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FCM FINANCE S.A.H.

J. Reuter

(54285/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FINANCE & MEDIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, cité Millewee.  
R. C. Luxembourg B 69.949.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration en date du 12 mai 1999*

Par décision du conseil d'administration du 12 mai 1999, Monsieur Guido Gennen, administrateur de sociétés, demeurant 41, cité Millewee à L-8064 Bertrange, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

G. Gennen

A. Grosdent

Y. Kuetgens

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54288/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FDM INVESTMENT CORPORATION SOPARFI.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 47.604.

*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 2 octobre 1999 à 10.00 heures*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 10.00 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg;
- 2) Secrétaire: Monsieur Robert Reicherts Jr., Luxembourg;
- 3) Scrutateur: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- remplacement de tous les administrateurs;
- nomination de 3 nouveaux administrateurs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de changer le conseil d'administration.

Les administrateurs nommés sont:

- 1) administrateur-délégué: Monsieur Jean Reicherts, directeur de société, demeurant à Luxembourg;
- 2) administrateur: Monsieur Robert Reicherts Junior, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- 3) administrateur: Madame May-Lis Eriksson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 10.30 heures.

J. Reicherts <i>Le scrutateur</i>	R. Reicherts Jr. <i>Le secrétaire</i>	J. Reicherts <i>Le président</i>
--------------------------------------	--	-------------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54286/505/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**FEN FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 24.161.

*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 7 avril 1999 à 15.00 heures*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 15.00 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg;
- 2) Secrétaire: Monsieur Robert Reicherts Jr., Luxembourg;
- 3) Scrutateur: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- remplacement de Monsieur Robert Reicherts comme administrateur-délégué;
- nomination d'un nouveau administrateur.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de changer le conseil d'administration.

Les administrateurs nommés sont:

- 1) administrateur-délégué: Monsieur Jean Reicherts, directeur de société, demeurant à Luxembourg;
- 2) administrateur: Monsieur Robert Reicherts Junior, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- 3) administrateur: Madame May-Lis Eriksson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.30 heures.

J. Reicherts <i>Le scrutateur</i>	R. Reicherts Jr. <i>Le secrétaire</i>	J. Reicherts <i>Le président</i>
--------------------------------------	--	-------------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54287/505/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**FLAGINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 33.196.

Les bilans aux 31 décembre 1997 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54296/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**FINANZ UND BERATUNGS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 48.992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature  
Un mandataire

(54289/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FINANZ UND BERATUNGS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 48.992.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 février 1999 à 10.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1997;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997. L'exercice clôture avec une perte de LUF 1.630.427,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - Report à nouveau . . . . . LUF 1.630.427,-
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1997;
- de reconduire les administrateurs dans leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1998;
- d'acter la démission de Monsieur Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue de Jemmapes, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54290/751/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FINTEXINT S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 50.100.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINTEXINT S.A.H.*  
J. Reuter

(54292/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FINUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 38.734.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINUS S.A.H.*  
J. Reuter

(54293/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FIPARIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 45.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature.

(54294/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FIPARIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 45.343.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 1999*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de convertir en Euro 86.762,73 le capital social actuel de la société de BEF 3.500.000,- avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999;
- d'augmenter le capital à concurrence de Euro 237,27 par incorporation de bénéfices reportés afin de fixer le nouveau montant du capital social à Euro 87.000,-;
- de supprimer la mention de la valeur nominales des actions.

Pour FIPARIC S.A.

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54295/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**FLEET INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 28.461.

Avec effet immédiat, Messieurs Yves Bayle et Thierry Schmit, membres du conseil d'administration, et Monsieur Paul Albrecht, commissaire aux comptes, ont démissionné des fonctions respectives qu'ils assumaient au sein de la société.

Avec effet immédiat, la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., dénonce le domicile de la société FLEET INVEST HOLDING S.A., 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, de sorte que cette dernière se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile connu.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54297/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**GOERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. APPART-HOTEL).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.382.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOERES, S.à r.l. (anc. APPART-HOTEL)

J. Reuter

(54305/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**GANESH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 28.315.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature.

(54299/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**GANESH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 28.315.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 4 novembre 1999*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

L'assemblée accepte la démission de M. Sylvain Imperiale de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 30 juin 1999 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, avec effet au 30 juin 1999.

Pour GANESH S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54300/032/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**FPM GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 41.707.

Avec effet immédiat, Monsieur Thierry Schmit et Mademoiselle Armelle Beato, membres du conseil d'administration, et Monsieur Paul Albrecht, commissaire aux comptes, ont démissionné des fonctions respectives qu'ils assumaient au sein de la société.

Avec effet immédiat, la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., dénonce le domicile de la société FPM GROUP S.A., 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, de sorte que cette dernière se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile connu.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signature                      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54298/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.706.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 1999*

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.

Le 3 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature                      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54291/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**HUMANOIDS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 57.278.

*Extrait de la décision du conseil d'administration en date du 6 octobre 1999*

Le conseil d'administration a coopté Monsieur Jacques Landrain en qualité d'administrateur de la Société, nomination qui sera ratifiée par la plus prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 12 novembre 1999.

Pour HUMANOIDS GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54316/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**GEDRENKSSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Differdange.  
R. C. Luxembourg B 65.841.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 1999, vol. 314, fol. 54, case 2/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 novembre 1999.

C. Bernard.

(54301/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**GEPE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 41.151.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 septembre 1999*

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.  
Le 7 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(45302/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**GERLIVITA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 53.265.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54303/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**GLOBINTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 52.926.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54304/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**GOERES HORLOGERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.382.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GOERES HORLOGERIE, S.à r.l.*

J. Reuter

(54306/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**ILANA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.037.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54322/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**ILANA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.037.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 1999*

Suite à la demande de Monsieur Jacques Benzeno de ne pas voir son mandat d'Administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, en remplacement.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 octobre 1999*

Monsieur Elo Rozencwajg est élu Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, Président du Conseil d'Administration,
- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid,
- Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54323/047/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**G.P.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.323.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 24 août 1999*

L'assemblée décide de ratifier toutes les décisions prises par les administrateurs après l'assemblée générale ayant statué sur le premier exercice de la société et décide de réélire tous les administrateurs suivants, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Signatures catégorie A

- 1) Monsieur Romano Marniga, directeur de société, demeurant à Lumezzane (Brescia), Italie;
- 2) Monsieur Emilio Gnutti, directeur de société, demeurant à Brescia, Italie.

Signatures catégorie B

- 3) Monsieur Claudio Moreschi, directeur de société, demeurant à Brescia, Italie;
- 4) Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Luxembourg;
- 5) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, Luxembourg;
- 6) M. John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern, Luxembourg;
- 7) M. Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

Pour G.P.P. INTERNATIONAL S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54307/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**JOTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 47.612.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice	LUF	14.763.605,-
- Résultats reportés	LUF	(6.840.418,-)
- Affectation à la réserve légale	LUF	(125.000,-)
- Report à nouveau	LUF	(7.798.187,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

Signature.

(54347/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.



**JOTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 47.612.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice . . . . .	LUF	(372.145,-)
- Résultats reportés . . . . .	LUF	7.798.187,-
- Résultat disponible . . . . .	LUF	7.496.042,-
- Affectation à la réserve légale . . . . .	LUF	(371.302,-)
- Report à nouveau . . . . .	LUF	7.054.740,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

Signature.

(54348/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**GROES S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 19.296.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROES S.A.H.

J. Reuter

(54308/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**HANSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinsel.  
R. C. Luxembourg B 30.778.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HANSA, S.à r.l.

J. Reuter

(54309/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**HELMACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 64.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 530, fol. 68, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- report à nouveau . . . . . (ITL 33.257.265,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54310/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**INVESTDEUTSCHLAND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 35.810.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 septembre 1999*

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.  
Le 13 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54341/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**HEWI A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.892.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(54311/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**HEWI A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.892.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(54312/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**HEWI A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.892.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(54313/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**HORSE-STUD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 30.856.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HORSE-STUD S.A.H.*

J. Reuter

(54314/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**HORUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Bridel.  
R. C. Luxembourg B 22.339.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HORUS S.A.H.*

J. Reuter

(54315/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**IMMOBILIERE DE FRISANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 35.936.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE DE FRISANGE, S.à r.l.*

J. Reuter

(54329/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**I.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000».  
R. C. Luxembourg B 59.616.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 77, case 4/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour I.C.S. S.A.  
Signature

(54318/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**I.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000».  
R. C. Luxembourg B 59.616.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 77, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour I.C.S. S.A.  
Signature

(54319/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**HUNDEBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 62.971.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu le 11 octobre 1999 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles

Madame Ute Bräuer

Madame Rita Goujon

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz

pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles

Madame Ute Bräuer

Madame Rita Goujon

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Pour HUNDEBERG S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54317/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**ITALUX EMBALLAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 29, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 38.279.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 314, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour ITALUX EMBALLAGES, S.à r.l.  
Signature

(54343/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**I.H.E., INTERNATIONAL HOLDING ENTERPRISES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 40.579.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 1999*

Suite à la demande de Monsieur Jacques Benzeno de ne pas voir son mandat d'Administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, en remplacement.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 octobre 1999*

Monsieur Elo Rozencwajg est élu Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, Président du Conseil d'Administration,
- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid,
- Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54320/047/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**I.H.E., INTERNATIONAL HOLDING ENTERPRISES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 40.579.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54321/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**ILIX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 68.398.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 1999 les changements suivants sont faits au registre de commerce:

*Conseil d'Administration:*

La démission de Mme Luisella Moreschi, Mlle Angela Cinarelli, M. Flavio Mazzoni, est acceptée et décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Sont nommés administrateurs de la société:

M. Jesse Hester, consultant, demeurant à GB-Channel Islands, GY9 OSB avec signature individuelle,

M. David Cocksedge, consultant, demeurant à GB-Channel Islands, GY9 OSB avec signature individuelle,

M. Jamie Edward Thompson, consultant, demeurant à Limassol-Chypre avec signature individuelle.

Est nommée Commissaire aux Comptes:

La société FIRI TREUHAND, S.à r.l., avec siège social à CH-6304 Zug, Chamerstrasse, 30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54324/637/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**LA DESIRADE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 53.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signatures.

(54353/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**LA DESIRADE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 53.673.

Pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration confirme que le siège social de la Société est situé au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour LA DESIRADE S.A.H.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54354/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**IMMOBILIERE DE ROODT-SYRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 34.967.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DE ROODT-SYRE, S.à r.l.

J. Reuter

(54330/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**INDUSTRIAL PERFORMANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIAL PERFORMANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 26 novembre 1992, publié au Mémorial C de 1993, page 4724.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Kayl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant à Konz (Allemagne).

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Madame Colette Thiel, employée privée, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de la somme de trente sept millions de francs (LUF 37.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs (LUF 3.000.000,-) à quarante millions de francs (LUF 40.000.000,-) par la création de trente-sept mille (37.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

2) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

3) Souscription et libération par:

a. - Monsieur Percy James Williams, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands),	
pour .....	36.988 actions
b.- Monsieur Paul Joseph Williams, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands),	
pour .....	12 actions
Total: .....	37.000 actions

4) Nominations statutaires.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de trente-sept millions de francs (LUF 37.000.000,-) pour le porter de trois millions de francs (LUF 3.000.000,-) à quarante millions de

francs (LUF 40.000.000,-) par la création de trente-sept mille (37.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en espèces.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription de trente sept mille (37.000) actions:

- Monsieur Percy James Williams, prredit . . . . .	36.988 actions
- Monsieur Paul Joseph Williams, prredit . . . . .	12 actions
Total: trente sept mille . . . . .	<u>37.000 actions</u>

*Souscription*

Ensuite:

a) Monsieur Percy James Williams, prredit, ici représenté par Madame Tania Fernandes, prredite, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 octobre 1999; déclare souscrire . . . . . 36.988 actions

b) Monsieur Paul Joseph Williams, prredit, ici représenté par Madame Colette Thiel, prredite, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 octobre 1999; déclare souscrire . . . . . 12 actions  
 lesquelles deux prredites procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présente acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de trente-sept millions de francs (LUF 37.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Suite à la prredite augmentation de capital le premier alinéa de l'article 5 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante millions de francs (LUF 40.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions de mille francs (LUF 1.000,-) chacune».

*Quatrième et dernière résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Monsieur Philip Croshaw, corporate consultant, demeurant à Sark (Channel Islands), à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé nouvel administrateur Monsieur Paul Joseph Williams, corporate consultant, demeurant à Sark (Channel Islands).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quatre cent soixante mille francs (LUF 460.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Fernandes, N. Reinert, C. Thiel. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 1999, vol. 845, fol. 39, case 9. – Reçu 370.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 novembre 1999.

C. Doerner.

(54332/209/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**INDUSTRIAL PERFORMANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

C. Doerner.

(54333/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**IMMOBILIERE TERZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 28.040.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE TERZI, S.à r.l.

J. Reuter

(54331/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**INTERCONDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.677.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERCONDIS, S.à r.l.*

J. Reuter

(54334/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**INTERCONDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.677.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERCONDIS, S.à r.l.*

J. Reuter

(54335/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**INTERCONDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.677.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERCONDIS, S.à r.l.*

J. Reuter

(54336/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**INTERCONDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.677.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERCONDIS, S.à r.l.*

J. Reuter

(54337/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**ISMA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 35.623.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ISMA S.A.H.*

J. Reuter

(54342/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**ITURGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 41.229.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ITURGA S.A.*

J. Reuter

(54344/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**JARRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 octobre 1999, enregistré à Mersch, le 8 novembre 1999, volume 411, folio 63, case 6,

que la société anonyme JARRE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire a été constituée par acte notarié en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 56 du 4 février 1995,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 1999.

E. Schroeder.

(54346/228/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**INTERNATIONAL LAB GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 61.022.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature

*Un mandataire*

(54339/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**INTERNATIONAL LAB GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 61.022.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 30 juin 1998 à 10 heures*

*Décisions*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1997;

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997. L'exercice clôture avec une perte de LUF 258.382,-;

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report à nouveau de ..... LUF 258.382,-

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1997;

- de reconduire les administrateurs dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les compte de l'année 1998;

- d'acter la démission de Monsieur Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, rue Jemmapes, 21, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

*Pour publication*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54340/751/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.



**INTERNATIONAL FINANCES SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 32.132.

*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 8 avril 1999 à 10.00 heures*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 10.00 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg
- 2) Secrétaire: Monsieur Robert Reicherts Jr., Luxembourg
- 3) Scrutateur: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Remplacement de Monsieur Robert Reicherts comme administrateur-délégué
- Nomination d'un nouveau administrateur.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de changer le conseil d'administration.

Les administrateurs nommés sont:

- 1) Administrateur-délégué: Monsieur Jean Reicherts, directeur de société, demeurant à Luxembourg
- 2) Administrateur: Monsieur Robert Reicherts Junior, employé privé, demeurant à Luxembourg
- 3) Administrateur: Madame May-Lis Eriksson, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 10.30 heures.

Signature	Signature	Signature
<i>Le scrutateur</i>	<i>Le secrétaire</i>	<i>Le président</i>

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54338/305/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**LAVALLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 59.288.

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 9 novembre 1999 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé M. Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau comme nouveau commissaire aux comptes. Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière est accordée.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54357/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**LATERNE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 32.579.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54355/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**LATERNE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 32.579.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54356/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**ITURGA S.A., Société Anonyme AND CO, SECA.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 41.230.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ITURGA S.A. AND CO, SECA*

J. Reuter

(54345/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**J.P. BARTHELME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 34.201.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour J.P. BARTHELME, S.à r.l.*

J. Reuter

(54349/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**JUMBO WASH CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.816.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JUMBO WASH CENTER, S.à r.l.*

J. Reuter

(54350/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**KOMAS BUILDING COMPAGNY G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinsel.  
R. C. Luxembourg B 30.980.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KOMAS BUILDING COMPAGNY, G.m.b.H.*

J. Reuter

(54351/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**NOSTA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 28.265.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOSTA S.A.H.*

J. Reuter

(54389/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**NOSTA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 28.265.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOSTA S.A.H.*

J. Reuter

(54388/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 31.033.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A.*

J. Reuter

(54352/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**LEADERMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 49.042.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 16 juin 1998 à 9.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue Jemmapes, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54358/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MEDINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 18.951.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEDINVEST S.A.H.*

J. Reuter

(54372/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MEDINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 18.951.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEDINVEST S.A.H.*

J. Reuter

(54371/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MEDINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 18.951.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEDINVEST S.A.H.*

J. Reuter

(54370/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MERCURE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 16.294.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERCURE PARTICIPATIONS, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 16.294, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée, dénommée MERCURE BOIS, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1978, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 21 du 30 janvier 1979. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 novembre 1998, publié au Recueil du Mémorial C, numéro 52 du 29 janvier 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Manette Olsem, diplômée en sciences économiques, demeurant à Fentange.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de 30.000.000,- francs pour le porter de son montant actuel de 793.000.000,- francs à 823.000.000,- francs par la création et l'émission de 3.000 actions d'une valeur nominale de 10.000,- francs chacune.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

II) Que les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les soixante-dix-neuf mille trois cents (79.300) actions représentatives de l'intégralité du capital social de sept cent quatre-vingt-treize millions de francs (793.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trente millions de francs (30.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize millions de francs (793.000.000,- LUF) à huit cent vingt-trois millions de francs (823.000.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

*Souscription et libération*

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les trois mille (3.000) actions nouvelles, ont été entièrement souscrites par la société EKABE S.A., avec siège social à Eschweiler, ici représentée par Monsieur Olivier Dorier, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 20 octobre 1999, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de trente millions de francs (30.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à huit cent vingt-trois millions de francs (823.000.000,- LUF), représenté par quatre-vingt-deux mille trois cents (82.300) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 370.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Olsem, O. Dorier, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 120S, fol. 29, case 9. – Reçu 300.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

P. Frieders.

(54373/212/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MERCURE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 16.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

P. Frieders.

(54374/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**LUXINDRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 50.775.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 16 novembre 1999, à 14.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998;
- d'acter la démission de Messieurs Jean-Pierre Higuët, Alexander Helm et Stéphane Biver de leur fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54359/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MAISON-ER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 62.914.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (411.560,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature.

(54361/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**LWK PLASMA-CERAMIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.796.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LWK PLASMA-CERAMIC  
INTERNATIONAL S.A.  
J. Reuter

(54360/517/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**MAISON-ER, S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 63.202.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . ITL (21.053.145,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Signature.

(54362/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**MAISON-ER, S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 63.202.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, a été nommé membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Franz Prost.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54363/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**MONDI INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 58.336.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature  
Administrateur

(54379/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**MUSIC INTERNATIONAL FINANCE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 50.460.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 1999*

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.  
Le 23 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54381/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**MARC AALEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.178.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54366/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MARC AALEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.178.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 octobre 1999*

Suite à la demande de Monsieur Jacques Benzeno de ne pas voir son mandat d'Administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, en remplacement.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 octobre 1999*

Monsieur Elo Rozencwajg est élu Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, Président du Conseil d'Administration,
- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid,
- Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Pour publication.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54367/047/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MARKET CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 55.123.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature  
Un mandataire

(54368/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MARKET CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 55.123.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 juin 1999 à 10.00 heures**Décisions:*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998. L'exercice clôture avec une perte de LUF 171.421,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

\* Report à nouveau de LUF 171.421,-.

- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 1998.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998.

- de reconduire deux des administrateurs et le commissaire aux comptes dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.
- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société.
- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant à L-5752 Frisange, Haffstrooss 23, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54369/751/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**MINORCO FINANCE (IRELAND) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 62.417.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature  
Administrateur

(54375/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**MODIN INVESTMENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.224.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 1999 que:

Mademoiselle Marie-Paule Mockel a été cooptée en remplacement de Mademoiselle Renate Josten, Administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, Président du Conseil d'Administration,
- Léon Aronovitz, manager, demeurant à Carmei Josef (Israël),
- Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Pour publication.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54376/047/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**NORMAN IN PROGRESS S.A., Société Anonyme,  
(anc. ALVEAR FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 69.540.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1999; Statuts modifiés pour la dernière fois en date du 16 septembre 1999, par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, acte non encore publié.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 16 septembre 1999 à Luxembourg que Monsieur Massimo Cimatti a été nommé président du conseil d'administration de la société.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour la société  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54387/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---



**MONCEAU EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 21.967.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

(54377/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MONCEAU EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 21.967.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 1999  
de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 17 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de ratifier la cooptation de M. Thierry Logier en remplacement de M. Antoine Calvisi démissionnaire au 30 juin 1998;
- de nommer MM. Jean-Michel Eyraud, Etienne Pelce, Thierry Logier et Olivier Plaisant en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000;
- de nommer ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54378/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**NAEVA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.795.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54382/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**NAEVA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.795.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 octobre 1999*

Suite à la demande de Monsieur Jacques Benzeno de ne pas voir son mandat d'Administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, en remplacement.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 octobre 1999*

Monsieur Elo Rozencwajg est élu Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, Président du Conseil d'Administration,
- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid,
- Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Pour publication.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54383/047/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**MTT SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 43.070.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 1999, vol. 314, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour MTT SERVICES  
INTERNATIONAL S.A.  
Signature

(54380/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 52.082.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

(54384/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 52.082.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1999  
de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 25 juin 1999, l'Assemblée Générale a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice de 1998;
- de nommer M. Harry Clarck et SUEZ LUX GLOBAL SERVICE représentée par M. Antoine Gilson de Rouvieux en tant qu'Administrateurs de la SICAV pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2000;
- de nommer ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000;
- de prendre acte de la démission du Baron von Twickel et de son remplacement par M. Georg Lasch en tant qu'Administrateur de la SICAV.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54385/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**NIEDERVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 67.959.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature.

(54386/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**OMNIBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.713.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OMNIBUILD S.A.  
J. Reuter

(54393/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**OLMINVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Signatures.

(54390/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**OLMINVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.035.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue  
le 7 septembre 1999 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée nomme en remplacement Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés et demeurant à Luxembourg au poste d'Administrateur pour terminer le mandat de l'Administrateur démissionnaire venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54391/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**ORELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.216.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Signature.

(54394/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**ORELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.216.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 octobre 1999*

Suite à la demande de Monsieur Jacques Benzeno de ne pas voir son mandat d'Administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, en remplacement.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 octobre 1999*

Monsieur Elo Rozencwajg est élu Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, Président du Conseil d'Administration,
- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid,
- Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Pour publication.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54395/047/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**OMNIA FINHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 50.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature.

(54392/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**ORPHEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 35.423.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 septembre 1999*

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.  
Le 27 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54396/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**PARICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 45.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999.

Signature.

(54398/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**PARICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 45.350.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 1999*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de convertir en EUR 86.762,73 le capital social actuel de la société de BEF 3.500.000,- avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999;
- d'augmenter le capital à concurrence de EUR 237,27 par incorporation de bénéfices reportés afin de fixer le nouveau montant du capital social à EUR 87.000,-;
- de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

Pour PARICO S.A.  
L'Agent domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54399/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**PALOS RENT A CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 10.148.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALOS RENT A CAR, S.à r.l.

J. Reuter

(54397/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

---

**ALLIANCE AUTOMOTIVE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société GILBERRY SERVICES CORP., établie sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée aux fins des présentes par Madame Maggy Kohl, directeur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée en date du 21 juin 1994, ci-annexée en copie conforme;

2.- la société MEDIATOR HOLDINGS INC., établie sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée aux fins des présentes par Madame Maggy Kohl, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui conférée en date du 21 juin 1994, ci-annexée en copie conforme.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALLIANCE AUTOMOTIVE LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra décider l'établissement de filiales, succursales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement.

La société pourra faire en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé est de cent mille (100.000,-) Euros qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte constitutif de la société du 10 novembre 1999 au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisé, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est conférée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prévues par la loi.

**Art. 11.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectées à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit.

#### *Dispositions transitoires:*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- GILBERRY SERVICES CORP., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- MEDIATOR HOLDINGS INC., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Madame Maggy Kohl, préqualifiée,
- b) Monsieur Rui Fernandes Da Costa, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- c) Madame Murielle Goffin, employée privée, demeurant à Fouches (Belgique).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPÉENNE DE CONSEILS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

5.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year nineteen hundred and ninety-nine, on the tenth of November.

Before Us, Maître Reginald Neuman, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- GILBERRY SERVICES CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Tortola (British Virgin Islands),

hereby represented by Mrs Maggy Kohl, company director, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 21st of June 1994, annexed to the present deed,

2.- MEDIATOR HOLDINGS INC., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Tortola (British Virgin Islands),

hereby represented by Mrs Maggy Kohl, prenamed, by virtue of a proxy given on the 21st of June 1994, annexed to the present deed.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organised between themselves:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ALLIANCE AUTOMOTIVE LUXEMBOURG S.A.

The registered office is established in Luxembourg. The board of directors may establish subsidiaries, branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity as the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may in one word carry on all commercial, industrial or financial operations which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

**Art. 3.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand (31,000.-) Euros, divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) Euros each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The authorised capital is fixed at hundred thousand (100,000.-) Euros, divided into thousand (1,000.-) shares with a par value of hundred (100.-) Euros each.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorised, during a period of five years as of the date of publication of the deed of incorporation of the tenth of November 1999 in the Mémorial, to increase from time to time this capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued in the form of shares, with or without an issue premium, as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to adapt by authentic deed the present article to such an increase.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article shall be adapted to this modification.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation of the day to day management to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation by the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of the month of June at 14.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

**Art. 11.** By decision of the extraordinary general meeting of shareholders, all or part of the profits or reserves other than those which by law or the Articles of Incorporation may not be distributed, may be used for redemption of capital through repayment of all shares or part of those determined by ballot, without reducing the fixed capital.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-nine.

The first annual general meeting will be held in the year two thousand.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:



1.- GILBERRY SERVICES CORP., prenamed, three hundred nine shares . . . . .	309
2.- MEDIATOR HOLDINGS INC., prenamed, one share . . . . .	1
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the total of thirty-one thousand (31,000.-) Euro is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about seventy thousand (70,000.-) Luxembourg Francs.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - a) Mrs Maggy Kohl, prenamed,
  - b) Mr Rui Fernandes Da Costa, employee, residing in Luxembourg,
  - c) Mrs Murielle Goffin, employee, residing in Fouches (Belgium).
- 3) Has been appointed auditor:

FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE DE CONSEILS, S.à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2002.
- 5) The registered office of the Company is established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Signé: M. Kohl, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 120S, fol. 44, case 7. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

R. Neuman.

(54457/226/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**AKF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Madame Agnès Marcelis, infirmière, demeurant à B-1500 Halle, Platanenlaan 11 (Belgique),
  - 2.- Monsieur Frederik Wouters, account manager, demeurant à B-1500 Halle Platanenlaan 11, (Belgique),
  - 3.- Mademoiselle Kristine Wouters, dentiste, demeurant à B-3271 Zichem, Oude Bergstraat 14 (Belgique),
- tous les trois ici représentés par Monsieur Luc Gustaaf Bert Haegeman, administrateur de sociétés, demeurant à B-1547 Bever, Poreel 26 (Belgique),

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 octobre 1999, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AKF S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objets:

- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières;
- le contrôle de leur gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein desdites sociétés ou entreprises;
- l'achat, l'administration, la vente de toutes valeurs mobilières et immobilières de tous droits sociaux et d'une manière plus générale toutes opérations de gestion du portefeuille ainsi constitué;
- l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers;
- l'achat et la vente d'oeuvres d'arts et d'objets de collection;
- la prestation de tous services dans le cadre de son objet, y compris la gestion de patrimoine;

Elle peut en outre, sous réserve de restrictions légales, faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

La société peut accepter des mandats d'administrateurs et garantir des engagements de tiers, notamment mais non exclusivement, de ses filiales.

D'une manière générale, elle peut passer tout contrat, accomplir tout acte et faire toute opération de nature à favoriser, même indirectement et même partiellement, la réalisation de son objet social.

Elle peut aux mêmes fins faire toutes opérations financières, de crédits ou de prêts, emprunter notamment sur gage ou avec constitution d'hypothèque, cautionner ou garantir tout prêt ou crédit, avec ou sans privilège et autres garanties réelles.

Elle peut faire, tant pour elle-même que pour compte de tiers, tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation, notamment sans que la désignation soit limitative; prêter, emprunter, hypothéquer, acquérir ou céder tous brevets, patentes, licences, marques; s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, de participation, de fusion, d'achat d'actions ou autres valeurs ou par toutes autres voies dans toutes sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer, luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est identique, analogue, similaire ou connexe à tout ou partie de celui de la présente société, exercer la gérance d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

L'énumération qui précède n'a rien de limitatif et doit être interprétée dans le sens le plus large.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. A défaut de président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Une décision prise par un ou plusieurs écrits, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1999.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Agnès Marcelis, prénommée, cent quatre actions . . . . .	104
2.- Monsieur Frederik Wouters, prénommé, cent trois actions . . . . .	103
3.- Mademoiselle Kristine Wouters, prénommée, cent trois actions . . . . .	103
Total des actions: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 31.000,- EUR à 1.250.537,- LUF (cours officiel du 1.1.1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 55.000,- LUF.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

1.- Madame Agnès Marcelis, prénommée,

2.- Monsieur Frederik Wouters, prénommé,

3.- Monsieur Luc Gustaaf Bert Haegeman, prénommé.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2004:

Monsieur Carlo Wetzel, expert-comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. G. B. Haegeman, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 120S, fol. 15, case 1. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 novembre 1999.

P. Decker.

(54456/206/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**COMPLETE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

2) Maître Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de COMPLETE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à l'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société déclare vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

**Art. 6.** A l'exception des actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative, les actions peuvent être créées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

#### **Année sociale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier mars et finit le dernier jour du mois de février de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour du présent acte pour se terminer le vingt-neuf février de l'an deux mille.

#### **Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

#### **Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. M <sup>e</sup> Victor Elvinger . . . . .	625
2. M <sup>e</sup> Edouard de Fierlant . . . . .	625
Total: . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateur est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg, 31, rue d'Eich;
  - b) Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg, 31, rue d'Eich;
  - c) Maître Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La durée des mandats est de six années.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE, Société Civile, établie à Luxembourg, 9, rue de la Couronne de Chêne.

La durée du mandat est de six années.

- 4) Le siège de la société est fixé à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Elvinger, E. de Fierlant Dormer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 120S, fol. 54, case 8. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

J. Elvinger.

(54461/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**ALUMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., en abrégé CTP, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 octobre 1999.

- 2) TYRON FINANCIAL S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 octobre 1999.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ALUMEX HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

#### *Capital autorisé:*

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé

- à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution,

- à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital,

- à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'octobre à onze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) COMPANIES & TRUSTS PROMOTION, prénommée, trois cent neuf actions	309
2) TYRON FINANCIAL S.A., prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Roger Caurila, maître en droit, demeurant à Mondercange.

b) Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem.

c) Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre.



4) Est nommée commissaire aux comptes:

HIFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

5) Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 120S, fol. 30, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

F. Baden.

(54458/200/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

### **ASTEROÏDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3J (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 octobre 1999.

2.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ASTEROÏDE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1) AQUALEGION LTD, prédésignée, mille deux cent quarante-six actions . . . . .	1.246
2) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, quatre actions . . . . .	4
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 1999, vol. 845, fol. 33, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 novembre 1999.

(54459/239/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**CARAIBOS EUROPE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CEDARS INVESTMENTS S.A., une société anonyme holding de droit luxembourgeois avec siège social au 16, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

2) OBEGI GROUP S.A. une société anonyme holding de droit luxembourgeois avec siège social au 16, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

toutes deux représentées par Monsieur Nadim E. Melki, directeur, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg le 21 octobre 1999.

Ces procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Chapitre 1<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société holding (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du 10 août 1915 concernant les sociétés et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telles que modifiées par la suite.

La Société adopte la dénomination CARAIBOS EUROPE.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville du Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Objet**

La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding au sens de laquelle elle veut être considérée comme holding, et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

**Chapitre II.- Capital, Actions****Art. 5. Capital social**

Le capital social de la Société est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR), divisé en cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action.

**Art. 6. Forme des Actions**

Les actions sont et resteront nominatives et la Société maintiendra un registre des actionnaires à cet effet.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

**Art. 7. Cession des actions**

La cession des actions à des personnes morales ou à des personnes physiques est soumise aux conditions suivantes:

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée («l'avis de cession») en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés, ainsi que le prix de vente des actions.

Dans les huit jours de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces autres actionnaires. Le nonexercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de la copie de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Dans les huit jours suivant l'écoulement de ce délai, le conseil d'administration indiquera aux actionnaires qui ont accepté d'exercer leur droit de préemption l'accroissement des droits de préemption des actionnaires résultant des dispositions de la troisième phrase du quatrième paragraphe de cet article. Pour l'exercice de ces droits de préemption, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours courant à partir de la réception de la notification du conseil d'administration envoyée conformément aux dispositions de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption acquerront les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Toute contestation relative à la juste valeur du prix d'achat et n'ayant pas été résolue par accord écrit mutuel entre actionnaires sera, dans un délai maximum de trente jours à partir de l'acceptation de l'actionnaire, soumise à un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le conseil d'administration de la Société. Les honoraires du réviseur d'entreprises indépendant seront partagés entre le cédant et le cessionnaire. La détermination du prix d'achat par le réviseur d'entreprises indépendant sera définitive et sans recours.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Dans un délai de deux mois à partir de la réception de l'avis de cession indiqué au troisième paragraphe de cet article, le conseil d'administration doit approuver ou refuser le transfert des actions. Si le conseil d'administration ni approuve ni refuse le transfert des actions dans ce délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai d'un mois commençant à la

de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la Société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la Société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

### **Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes**

#### **Art. 8. Conseil d'administration**

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 9. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 13. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes sus-nommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 14. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Président ou par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Commissaires aux comptes**

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de novembre de chaque année à dix heures, et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 19. Procédure, Vote**

Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux administrateurs.

**Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2000.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 21. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

#### Art. 22. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII.- Loi applicable

#### Art. 23. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
1) CEDARS INVESTMENT S.A., 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg . . . . .	159.000,- EUR	159	159.000,- EUR
2) OBEGI GROUP S.A., 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg . . . . .	1.000,- EUR	1	1.000,- EUR
Total: . . . . .	160.000,- EUR	160	160.000,- EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 100.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, les 160.000,- EUR correspondent à 6.454.384,- LUF.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Yordan Obegi, administrateur de sociétés, demeurant 182, rue Surssock, Achrafieh, Liban;

2) Monsieur Georges Obegi, administrateur de sociétés, demeurant 182, rue Surssock, Achrafieh, Liban;

3) Monsieur Frank Forage, administrateur de sociétés, demeurant à La résidence de la Côté, Maameltein/Kesrouane, Liban.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Camille Hajjar, directeur financier, demeurant à Immeuble Hajjar, Rue Adib Ishac, Achrafieh, Liban.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

4. Le siège social est fixé au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. E. Meiki, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 120S, fol. 34, case 11. – Reçu 64.544 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

J.-P. Hencks.

(54460/216/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 1999.

**POMPES FUNEBRES PAUL BRANDENBURGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue St Vincent.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Brandenburger, maître-menuisier, demeurant à L-3232 Bettembourg, 1, rue de l'Eau;
- 2) Madame Martine Schumacher-Brandenburger, sans état particulier, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue St Vincent;
- 3) Monsieur Patrick Schumacher, entrepreneur de pompes funèbres, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue St Vincent.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée POMPES FUNEBRES PAUL BRANDENBURGER, S.à r.l., avec siège social à L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue St Vincent, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 février 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 16647.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés acceptent la démission du gérant technique Monsieur Paul Brandenburger, à compter d'aujourd'hui et lui donnent décharge.

Les associés acceptent la démission du gérant administratif Monsieur Patrick Schumacher, à partir d'aujourd'hui et lui donnent décharge.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de changer l'objet social de la société et de donner à l'article 3 des Statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de services de pompes funèbres avec vente d'articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement».

*Troisième et dernière résolution*

Est nommé nouveau gérant technique:

Monsieur Patrick Schumacher, prédit.

Est nommée nouvelle gérante technique:

Madame Martine Schumacher-Brandenburger, prédite.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des deux (2) gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de quinze mille francs (15.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Brandenburger, M. Brandenburger, P. Schumacher, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 1999, vol. 845, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Thull.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 novembre 1999.

C. Doerner.

(54404/209/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.

**POMPES FUNEBRES PAUL BRANDENBURGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue St Vincent.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

C. Doerner.

(54405/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1999.